

Décisions du Comité Directeur de la Fédération du 11 décembre 2017

1) Recommandation de répondre avec sincérité aux Questionnaires de Santé (QS)

En effet, ce QS perd toute valeur de dépistage dès lors qu'on omet de révéler un symptôme.

Une attention est portée sur les mineurs pour lesquels le questionnaire est renseigné par les responsables légaux. Ces derniers se doivent de bien interroger leurs enfants pour reporter les symptômes n'apparaissant parfois pas au premier plan (en particulier concernant des douleurs de l'appareil locomoteur souvent banalisées).

2) Recommandation d'une visite médicale annuelle (même en cas de QS renseigné sans réponses négatives) pour :

- toute pratique fédérale dépassant 10 heures hebdomadaires (comprenant les compétitions, la préparation physique ou les pratiques de plusieurs disciplines)
- la pratique dans le secteur Santé Gym (Santé Gym Senior)
- l'accès aux compétitions du secteur Performance

Cette visite ne donne pas lieu à la délivrance d'un certificat médical.

3) Accès aux compétitions du niveau Performance – Saison 2018/2019

A compter de la saison 2018/2019, la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an sera **obligatoire** pour accéder aux compétitions du niveau Performance.